Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 2026-03-11
ID : 022-212201248-20260320-2026_03_11-DE

Extrait du registre des délibérations de la commune de LESCOUËT-GOUAREC

SEANCE DU 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, les vingt mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Municipal de la commune de Lescouët-Gouarec, régulièrement convoqués le seize mars deux-mil vingt-six se sont réunis à la salle du conseil , sous la présidence de Monsieur Armel BELLIOT, doyen de l'assemblée qui procède à l'appel des membres.

Etaient présents : Geneviève PINTO, Steven FLAMEN, Anne-Laure LE GUILLOU, Gwen LE GRATIET, Marie-José NOZAHIC, Armel BELLIOT, Cécile GAINON, Jacques LE CORRE , Ronan CAIGNEC, Jérémia BERDJA, Louise PALMER
Etaient absents : Néant

Pouvoirs : Néant
Assistaient également : Mme Claude SOITEUR-GUILLEMIN secrétaire générale de mairie.
Mme Marie-José NOZAHIC a été nommé(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance

Membres en exercice : 11
Présents : 11
Votants : 11
Quorum à atteindre : 6 présents

Délibération n°2026-03-11 – ELECTION DES ADJOINTS

Mme Louise PALMER arrive et participe au reste du conseil municipal, le nombre de votants passe donc à 11.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-7-1, et L 2122-7-2
Vu la délibération du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

Mme le Maire rappelle que :

- **Dans le cas ou l'effectif des adjoints est supérieur à un** , les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Une liste unique a proposé sa candidature :
1 – Madame Marie-José NOZAHIC
2 – Monsieur Jacques LE CORRE

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 11
- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

Envoyé en préfecture le 03/04/2026
Reçu en préfecture le 03/04/2026
Publié le 2026-03-11
ID : 022-212201248-20260320-2026_03_11-DE

- Liste unique : 11 voix
1 – Madame Marie-José NOZAHIC
2 – Monsieur Jacques LE CORRE

- La liste unique ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire :

Madame Marie-José NOZAHIC, première adjointe
Monsieur Jacques LE CORRE, second adjoint

La secrétaire de séance
Marie José NOZAHIC

Le Maire,
Geneviève PINTO

MAIRIE DE LESCOUËT-GOUAREC
Côtes d'Armor

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et ans susdits

Extrait certifié conforme au registre
Certifié exécutoire compte tenu de l'envoi en Préfecture le 03/04/2026
De la publication le 23/03/2026